

## PROCÉDURE D'INSCRIPTION EN LIGNE VIA LE PORTAIL FAMILLE

- **1. Connexion à votre Portail famille.** Un mail vous a été envoyé lors d'une première inscription à la MPT, avec un identifiant et un mot de passe que vous avez dû personnaliser. Si ce n'est pas le cas, contacter l'accueil de la MPT au 04.78.60.64.01
- **2. "Pièces"** : Remplir la Fiche Sanitaire de liaison 2021-2022 disponible dans votre dossier et envoyer les documents fiche sanitaire, quotient CAF et vaccins de l'enfant soit par mail ([inscriptionrancy@gmail.com](mailto:inscriptionrancy@gmail.com)), soit par le biais du portail en ligne sur la page Pièces. Cette étape peut se faire avant l'ouverture des inscriptions.
- **3. "Activités"** : demander une inscription par le biais du portail (à partir de la page Activités du Portail Famille) et attendre la validation par nos soins (un e-mail vous sera envoyé). Attention à bien cocher l'accueil de loisirs que vous souhaitez en fonction de l'âge de votre enfant : Maison Pour Tous Rancy 6-13 ans (MPT, 249 rue Vendôme) ou Rancy part Dieu 3-10 ans (RPD, 32 rue Léon Jouhaux) ainsi que la tranche d'âge souhaitée.
- **4. "Réservation"** : à partir de la page Réservations du Portail Famille, vous aurez la possibilité de renseigner la(les) semaine(s) que vous souhaitez. L'inscription est nécessaire pour chaque semaine de vacances.
- **5. Réception d'un mail vous informant de la confirmation ou non de votre inscription** (Sous réserve de la réception de l'ensemble des documents).
- **6. Accès à la pré-facturation et paiement en ligne**

Nous vous rappelons également que le règlement intérieur des accueils de loisirs prévoit que toute demande d'annulation ou de remboursement doit faire l'objet d'un mail ou d'un écrit auprès des responsables enfance ou jeunesse.

Le justificatif doit nous parvenir dans les 48 h suivant l'absence.

### **Pour toute annulation/absence SANS justificatif :**

-50 % du montant total (hors frais de dossier et hors cotisation) sera retenu pour une annulation 7 jours ouvrés avant la période d'accueil.

-100 % du montant total (hors frais de dossier et hors cotisation) sera retenu pour une annulation 3 jours ouvrés avant la période d'accueil.

### **Pour toute annulation/absence AVEC justificatif :**

Un remboursement total (hors frais de dossier et hors cotisation) pourra être envisagé uniquement dans les cas suivants :

-Maladie avec présentation obligatoire d'un justificatif médical (à partir de 3 jours consécutifs uniquement).

-Déménagement avec présentation obligatoire d'un justificatif

-Mutation professionnelle avec présentation obligatoire d'un justificatif

Attention pour toute absence avec justificatif prévenue le jour même, le montant du repas sera retenu (4 euros).

### **Frais de dossier :**

Pour toute demande d'annulation et de remboursement, des frais de dossier seront retenus, soit 10% du montant total.